

OBJET EXPLOITATION DU PALAXA
FIXATION DE LA GRILLE TARIFAIRE POUR L'ANNEE 2012

STRUCTURER L'OFFRE SPORTIVE ET CULTURELLE

La salle de concert du Palaxa, composante du futur centre culturel intercommunal de l'ilot Jeumon dont la réhabilitation vient de s'achever, sera bientôt remise en service. Il s'agit d'un équipement dont la gestion a été confiée par la Communauté Intercommunale du Nord de la Réunion (CINOR) à la Ville de Saint-Denis, à titre temporaire, par le biais d'une convention de prestation de service (en vertu de l'habilitation législative générale issue de la combinaison des articles L. 5216-7-1 et L. 5215-27 du Code Général des Collectivités Territoriales).

L'exploitation de l'équipement se fera sur la base d'un projet culturel qui s'articule autour de trois axes complémentaires dans le domaine des musiques actuelles (délibération du conseil municipal n° 11/4-17 du 25 juin 2011) :

- la diffusion musicale,
- l'accompagnement d'artistes et le soutien à la création,
- l'action culturelle et le développement des publics.

La programmation artistique de l'équipement doit permettre la promotion d'un large et généreux métissage des esthétiques et des thèmes d'expression, pour stimuler les rencontres et les échanges entre les générations, les identités culturelles et les milieux sociaux.

Le Palaxa ambitionne être un lieu ouvert sur le territoire et ses populations. Il entend mettre en œuvre une politique culturelle visant le développement des publics, des musiques actuelles et la dynamisation de la vie culturelle locale.

Pour ce faire, une politique tarifaire attractive et solidaire sera proposée. Le prix du billet doit permettre l'accès au concert du plus grand nombre. Des tarifs réduits seront proposés à certaines catégories de publics.

Cette politique tarifaire sera associée à une politique de communication dynamique et informative.

Pour 2012, la grille tarifaire suivante est proposée pour les spectacles programmés :

Evènements exceptionnels * Tremplins Spectacles en extérieur Exonérations	Artistes émergents / Découvertes/ Plateau unique	Plateaux Réunion et Océan Indien	Plateaux avec artistes nationaux/ Internationaux
Gratuité	Tarif unique selon plateau	Tarif A	Tarif B
0 €	5 €	8 € Tarif réduit prévente	10 € Tarif réduit prévente

* évènements de type soirée d'ouverture, inauguration, présentation d'album...

Rapport n° 11/7-21

Evènements exceptionnels * Tremplins Spectacles en extérieur Exonérations	Artistes émergents / Découvertes/ Plateau unique	Plateaux Réunion et Océan Indien	Plateaux avec artistes nationaux/ Internationaux
	10 €	10 € Tarif normal prévente	12 € Tarif normal prévente
	15 €	12 € Tarif unique sur place le soir du spectacle	15 € Tarif unique sur place le soir du spectacle

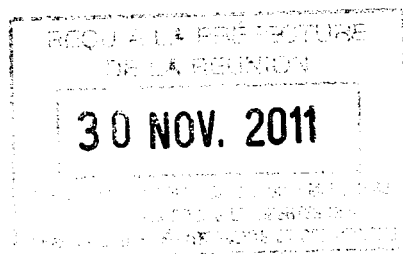
* Par évènements exceptionnels, on entend des évènements de type soirée d'ouverture, inauguration, présentation d'album...


Les tarifs réduits concernent les publics suivants : jeunes moins de 26 ans, demandeurs d'emploi, personnes bénéficiaires des minimas sociaux, personnes handicapées, groupes (à partir de 6 personnes).

Les tarifs plus avantageux en prévente répondent à un souci de faire bénéficier au public de tarifs attractifs, dans une dynamique de démocratisation d'accès aux établissements culturels, ainsi que de maîtrise du flux du public les soirs de spectacle

En conséquence, je vous demande d'approuver la grille tarifaire pour les spectacles programmés au Palaxa pour 2012, telle que spécifiée ci-dessus.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE MAIRE

 Gilbert ANNETTE

OBJET EXPLOITATION DU PALAXA
FIXATION DE LA GRILLE TARIFAIRE POUR L'ANNEE 2012

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 11/7-21 du Maire ;

Vu le rapport de Madame BAREIGTS Ericka, 2ème Adjointe, présenté au nom des Commissions Affaire Générale / Entreprise Municipale, et Culture/Jeunesse/Sport ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Approuve la grille tarifaire pour les spectacles programmés au Palaxa pour 2012 :

Evènements exceptionnels * Tremplins Spectacles en extérieur Exonérations	Artistes émergents / Découvertes/ Plateau unique	Plateaux Réunion et Océan Indien	Plateaux avec artistes nationaux/ internationaux
Gratuité	Tarif unique selon plateau	Tarif A	Tarif B
0 €	5 €	8 € Tarif réduit prévente	10 € Tarif réduit prévente
	10 €	10 € Tarif normal prévente	12 € Tarif normal prévente
	15 €	12 € Tarif unique sur place le soir du spectacle	15 € Tarif unique sur place le soir du spectacle

* évènements de type soirée d'ouverture, inauguration, présentation d'album...

Délibération n° 11/7-21

Les tarifs réduits concernent les publics suivants : jeunes moins de 26 ans, demandeurs d'emploi, personnes bénéficiaires des minimas sociaux, personnes handicapées, groupes (à partir de 6 personnes).

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 29 NOV. 2011



LE MAIRE


Gilbert ANNETTE

29 NOV. 2011